**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

## DOSSIER PEDAGOGIQUE

## UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER ASSISTANT SOCIAL :**

## STAGE D’INTERVENTION

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**Domaine : Sciences Politiques et sociales**

|  |
| --- |
| **CODE : 99 20 17 U 35 D1** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 octobre 2016,**

**sur avis conforme sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| BACHELIER ASSISTANT SOCIAL :STAGE D’INTERVENTION**enseignement superieur** **de type court** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D'ENSEIGNEMENT**
	1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l’étudiant de se former au processus d’intervention sociale et d’interagir avec un milieu professionnel.

En particulier, elle permettra à l’étudiant de développer ses capacités à :

* cerner son mandat dans une équipe pluridisciplinaire dans un contexte organisationnel, sociopolitique et institutionnel ;
* analyser les situations sociales des personnes, groupes ou communautés et identifier les ressources du milieu ;
* élaborer, mettre en œuvre et évaluer des interventions ou animations avec les personnes, groupes ou communautés ;
* prendre des initiatives et développer un agir professionnel réflexif.
1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
	1. **Capacités**
* décrire une ou plusieurs situations d’intervention ou d'animation en présentant :
* les faits et comportements observés et les fonctionnements identifiés,
* les caractéristiques du public et celles de l’organisation ou du service,
* les activités réalisées,
* le questionnement soulevé en lien avec la profession d'assistant social ;
* préciser les modalités de sa collaboration au projet et aux activités de l’organisation ou du service ;
* identifier les acquis de son expérience ;
* identifier et de décrire les principes de base de la méthodologie de l’intervention sociale et de la déontologie professionnelle ;
* identifier les enjeux, les aspects idéologiques et les valeurs en présence ;
* décrire l'approche méthodologique présentée au regard de la demande, du mandat et du contexte institutionnel ;
* rédiger un écrit professionnel adapté à la situation proposée et en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite des unités d’enseignement

* "Bachelier assistant social : stage d’immersion" - code n° 992016 U35D1
* "Bachelier assistant social : Méthodologie du service social " - code n° 992005 U35D1.
1. **ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable** :

*au travers d’un ou plusieurs rapports d’activités oraux et écrits,*

*en respectant la déontologie professionnelle,*

*en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

*en tenant compte de l’environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l’équipe de travail, des caractéristiques des bénéficiaires et de sa propre personne,*

* d’analyser son insertion dans le milieu professionnel ;
* de décrire des interventions réalisées
* en précisant son mandat,
* en présentant les situations sociales des personnes, groupes ou communautés,
* en identifiant les ressources du milieu,
* en exposant et justifiant les modalités d’élaboration des interventions ou animations,
* en évaluant le processus mis en œuvre ;
* d’identifier et d’évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

* la pertinence des choix méthodologiques,
* la qualité de l’analyse et du questionnement,
* le niveau d’autonomie.
1. **PROGRAMME**
	1. **Programme pour l’étudiant**

L’étudiant sera capable :

* de situer sa fonction d’assistant social dans un contexte organisationnel :
* au travers de l’organigramme, se situer et situer les autres acteurs institutionnels et clarifier les mandats,
* analyser la pertinence de l’intervention de l’assistant social en lien avec les objectifs de l’organisation ou du service,
* identifier les partenaires signifiants de l’environnement de l’organisation ou du service ;
* de s’intégrer dans une équipe pluridisciplinaire :
* communiquer avec les membres de l’équipe et participer à la circulation de l’information,
* participer aux réunions,
* mener des entretiens professionnels,
* prendre de manière progressive des responsabilités et négocier la prise en charge d’interventions ou d’animations,
* élaborer son action en cohérence avec le travail d'équipe et en lien avec le projet institutionnel ;
* d’analyser le processus d’intervention ou d’animation au travers d'une ou plusieurs situation(s) vécue(s) :
* cerner la situation sociale et les demandes des personnes, groupes ou communautés,
* identifier les ressources du milieu,
* décrire et analyser les méthodologies mises en œuvre,
* évaluer le résultat de son intervention,
* proposer des ajustements de l'intervention ou animation,
* construire un questionnement professionnel réflexif ;
* d’interroger les perspectives et les limites de l'action sociale :
* situer son action face à la complexité de l’intervention dans le champ de l'action sociale,
* identifier sa capacité d’adaptation à un public déterminé,
* poser une réflexion sur la construction de son identité professionnelle en termes de compétences acquises ou à améliorer.
	1. **Programme pour le personnel chargé de l’encadrement :**
* amener l’étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l’analyse des situations ;
* clarifier avec l’étudiant, le service ou  l’institution, les termes du contrat de stage ;
* gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
* définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d’évaluation ;
* accompagner l’étudiant dans son questionnement et ses analyses de situations ;
* aider l’étudiant à améliorer sa compréhension de l’action sociale ;
* aider l’étudiant à percevoir son degré de maitrise du processus d’intervention sociale ;
* soutenir la prise d'initiatives et le développement d'un agir professionnel réflexif ;
* encadrer la pratique de l’étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités de l’unité d’enseignement.
1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D'ENSEIGNEMENT**

Code U

**3.1. Etudiant**: 200 périodes Z

**3.2. Encadrement du stage** :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dénomination des cours** | **Classement**  | Code U | **Nombre de périodes par groupe d’étudiants**  |
| Encadrement du stage d’immersion : bachelier assistant social | PP | O | 20 |